

13 juin 2023 -12:37

Zakia Khattabi positionne la Belgique comme pionnière de la protection de la biodiversité en Antarctique

*Du 28 mai au 9 juin se tenait la 45ème assemblée consultative annuelle du traité sur l'Antarctique. À cette occasion, les pays signataires du traité se sont accordés sur plusieurs décisions importantes, parmi lesquelles la création d'une zone spécialement protégée (ASPA) à proximité de la station Princesse Elisabeth, à l'initiative de la ministre fédérale de l'Environnement, Zakia Khattabi. L'assemblée a également réaffirmé l'interdiction de l'exploitation des ressources naturelles prévue par le protocole de Madrid.*

« Face à la montée des tensions géopolitiques dans et autour de l'Antarctique, et à l'intérêt croissant des touristes, des pêcheurs et des scientifiques, l'Antarctique a plus que jamais besoin de la protection offerte par le traité. Année après année, la communauté internationale reconnaît l'impact des activités humaines croissantes, ainsi que la nécessité de développer un réseau mondial de zones spécialement protégées en Antarctique (ASPA) et de zones gérées spéciales de l'Antarctique (ASMA). La protection de la biodiversité de l'Antarctique et de ses écosystèmes est essentielle dans la lutte contre le dérèglement climatique », a déclaré Zakia Khattabi.

La Belgique travaille activement à la protection de l'Antarctique et a soumis une proposition visant à créer une zone spécialement protégée à proximité de la station de recherche scientifique belge Princesse Elisabeth. La proposition, minutieusement préparée avec l'aide de plusieurs scientifiques belges et internationaux qui étudient l'écosystème spécifique de l'Antarctique, a été approuvée par consensus à Helsinki. L'accès à cette ASPA sera interdit à des fins non scientifiques ou touristiques.

Cette zone a reçu cette protection spéciale en raison de la beauté de ses paysages. La grande variété de ses roches antarctiques, ou "nunataks", méritait également une protection particulière. Ces roches ont une fonction importante : elles contribuent au maintien de la biodiversité dans cet écosystème si particulier, tels que des mousses, des mousses courtes ou des lichens, qui abritent eux-mêmes des micro-organismes essentiels. Le statut d'ASPA garantit la protection de cette biodiversité unique, des plus petits aux plus grands de ces organismes.

Depuis le début de son mandat, Zakia Khattabi s'engage à protéger le continent blanc, un engagement qui figure d'ailleurs explicitement dans sa déclaration de politique générale. À l'instar de nombreux autres ministres de l'Environnement et du commissaire européen à l'Environnement, Sinkevicius, la ministre Khattabi plaide en faveur d'un réseau d'aires marines protégées (AMP) autour de l'Antarctique. « Malgré les progrès accomplis dans la protection de l'Antarctique au cours des 30 dernières années, il reste indispensable de travailler ensemble pour enrayer le réchauffement climatique et protéger l'impressionnante biodiversité de l'Antarctique et de ses environs », a-t-elle conclu.

Zakia Khattabi, ministre du Climat, de l'Environnement, du  
Développement durable et du Green Deal  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 5e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 220 20 11  
<https://khattabi.belgium.be>  
[info@Khattabi.fed.be](mailto:info@Khattabi.fed.be)

Adrien Volant  
Porte-parole (FR)  
+32 497 82 39 56  
[adrien.volant@khattabi.fed.be](mailto:adrien.volant@khattabi.fed.be)

Maurane Colson  
Porte-parole (NL)  
+32 476 34 68 64  
[maurane.colson@khattabi.fed.be](mailto:maurane.colson@khattabi.fed.be)